

SAVOIR RÉALISER LES VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES GRUES AUXILIAIRES



Grue auxiliaire - Arrêté du 1/03/2004

Réglementation - Prévention - Sécurité

CH3

2 JOURS

14 HEURES

PUBLIC

- > Techniciens intervenant sur les grues auxiliaires.

PRÉREQUIS

- > Techniciens d'exploitation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Documents techniques et réglementaires.
- > Grue auxiliaire montée sur bâti-support, tracteur, bateau ou véhicule.
- > Exposés théoriques.
- > Mise en pratique, études de cas, manipulations.
- > Évaluation des acquis de la formation par Quiz.
- > Stages animés par nos techniciens formateurs experts.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Attestation de formation.
- > Avis adressé à l'employeur permettant la délivrance de titre d'habilitation.

TARIF, LIEU & DATES

- > Inter : Nous contacter et voir planning sur le site www.cemafroid.fr/formation.htm
- > Intra : Nous contacter



OBJECTIFS

- Former les opérateurs aux missions de vérifications réglementaires obligatoires des grues auxiliaires dans le respect de la législation en vigueur et des méthodologies requises.
- Savoir utiliser l'outil Hydrotest®, plateforme de dématérialisation des rapports de vérification et application dédiée à la saisie mobile avec ou sans connexion.



PROGRAMME

Théorie

- Assimiler la réglementation et la législation en vigueur : directives, normes, arrêtés, décrets.
- Rappel des différents types de grues auxiliaires, de leurs composants et de leur utilisation.
- Rappel des risques pour les personnes et des dispositifs de sécurité des grues auxiliaires.
- Acquérir les différentes méthodologies de contrôle : test de mise en service, remise en service, vérification périodique semestrielle obligatoire...

Pratique

- Appliquer les méthodes et procédures de vérification sur les grues auxiliaires.
- Découvrir et maîtriser les moyens à mettre en oeuvre, l'outil Hydrotest® et l'application dédiée à la saisie mobile, avec ou sans connexion : apprendre à saisir un contrôle et à gérer les relances.



ACQUIS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation.
- Savoir réaliser une vérification réglementaire de grues auxiliaires.

